



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/898
1er novembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 1er NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
BURUNDI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, le document du 31 octobre 1996 par lequel le Gouvernement burundais rappelle au Conseil de sécurité qu'il s'est conformé pleinement à la résolution 1072 (1996) ainsi qu'aux conditions dont ont prétexté les pays de la région des Grands Lacs pour décréter le blocus économique contre le Burundi. Il met l'accent sur l'absence totale de la raison d'être du maintien de cet embargo ayant entraîné des conséquences inhumaines et désastreuses contre un peuple innocent et sur le traitement de faveur accordé par les auteurs de ces sanctions économiques aux rebelles coupables de massacres incalculables au Burundi.

J'annexe également la Déclaration du Président du Burundi sur les événements se déroulant au Zaïre et sur le fait que notre gouvernement est disposé à accueillir les réfugiés burundais regagnant volontairement et pacifiquement leur patrie.

Le Gouvernement du Burundi vous serait fort reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) NSANZE Terence

ANNEXE I

Lettre datée du 31 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire d'État à la coopération du Burundi

J'ai l'honneur de vous écrire, suite à l'entretien que le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération a eu avec vous le 3 octobre 1996 à New York et conscient de l'intérêt que le Conseil de sécurité continue de porter au retour de la paix et de la démocratie au Burundi, pour vous informer sur les efforts déployés dans le cadre de nos priorités, des recommandations des pays de la sous-région et de la résolution 1072 (1996).

Comme vous le savez, le 25 juillet 1996 a été mis en place au Burundi un système institutionnel de transition pour une durée de trois ans. Le changement a été rendu nécessaire par une situation dramatique : blocage des institutions, multiplication des massacres à caractère génocidaire, atmosphère insurrectionnelle, constat de la nécessité d'un changement par l'équipe sortante mais absence d'autre alternative crédible, risque d'exposer le pays à toutes les aventures et menace d'un génocide à échelle massive.

En date du 2 août 1996 a été formé un Gouvernement de large ouverture, où toutes les composantes ethniques et régionales du pays ainsi que les diverses sensibilités politiques se retrouvent, avec pour mission principale de remettre le Burundi sur la voie de la paix et de la démocratie par le truchement du dialogue et du débat national.

L'Assemblée nationale, les partis politiques et les associations à vocation politique, suspendus le 25 juillet 1996, ont été restaurés par décision du Conseil des ministres du 12 septembre, consacrée juridiquement le lendemain par le décret du 13 septembre 1996.

Dans la foulée, le Président de la République a le même jour exprimé, devant le corps diplomatique et la presse internationale, l'engagement ferme du Gouvernement d'entreprendre des négociations avec les factions armées, sans exclusive. La Mission permanente du Burundi, sur instructions du Gouvernement, a du reste transmis par écrit une communication à cet égard au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies. De plus, dans son intervention le 1er octobre 1996 devant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, le Ministre des relations extérieures et de la coopération a réitéré cet engagement sans ambiguïté. Presqu'au même moment, le Président de la République du Burundi a communiqué par lettre adressée à vous-même et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies son projet global au sujet de ces négociations et du processus de paix.

Bien qu'il en ait exprimé la demande, le Président de la République du Burundi n'a malheureusement pas été invité à présenter de vive voix et à commenter son plan de paix aux chefs d'État de la sous-région, réunis le 12 octobre 1996 à Arusha, précisément pour débattre du destin du Burundi. Par contre, des représentants de la rébellion intégriste et du Front pour la démocratie au Burundi, 1 des 14 partis agréés au Burundi, ont bénéficié de toutes les facilités et de toute la logistique nécessaires pour être présents à Arusha.

À l'issue de ce sommet, qui regroupait la coalition des dirigeants des pays qui ont imposé au Burundi, le 31 juillet 1996, un blocus total, en violation des normes et principes universellement acceptés, les participants ont envoyé à Bujumbura le 18 octobre 1996 une délégation composée de trois ministres de la République-Unie de Tanzanie, du Zaïre et de l'Ouganda ainsi que des Ambassadeurs du Kenya et du Cameroun. Ils apportaient au Président de la République du Burundi un message dont le contenu était notamment le suivant :

Les chefs d'État de la sous-région ont beaucoup apprécié le plan de paix élaboré par le Président Buyoya et son gouvernement. Ils ont particulièrement apprécié l'engagement de négocier la paix avec toutes les parties intéressées. Les chefs d'État de la sous-région ont confiance en la personne du Président Buyoya.

Je suis heureux de noter que la même appréciation du cours pris par les événements au Burundi ressort de l'entretien que le Ministre des relations extérieures et de la coopération a eu avec le Président du Conseil de sécurité à New York le 27 septembre 1996. De même, j'ai confiance que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, dépêché auprès du Président de la République à partir du 5 octobre 1996, a pu confirmer le fait que le chef de l'État burundais et son gouvernement font preuve de toute la volonté politique et de toute la flexibilité nécessaires à la conduite du processus de paix.

L'on doit cependant regretter que le Sommet d'Arusha du 12 octobre 1996, au lieu de répondre aux progrès réalisés, ait opté pour le maintien de l'embargo sachant qu'il inflige des souffrances énormes aux couches les plus vulnérables de la société meurtrie depuis trois ans, qu'il conforte la montée des extrémistes et qu'il constitue une sérieuse entrave aux négociations et à la paix. En effet, les factions armées, qu'abritent certains des auteurs de l'embargo et qui détournent le statut des réfugiés pour s'infiltrer au Burundi et commettre des actes terroristes, ne se sentent pas tenues de traduire en actes un engagement réciproque. Elles ont plutôt le sentiment qu'elles n'ont désormais plus qu'à miser sur une solution par la force des armes et à attendre que le blocus y contribue.

Mon gouvernement estime dès lors urgent et essentiel que le Conseil de sécurité, réalisant que le blocus affecte principalement et durement les personnes les plus vulnérables et met en péril la perspective d'une solution négociée de la crise politique burundaise, renonce, par voie de conséquence, à la menace de sanctions supplémentaires. Il souhaite que le Conseil de sécurité envoie plutôt un message clair et fort aux auteurs de l'embargo pour qu'ils le lèvent sans autres délais préalables. De cette manière, la haute instance que vous présidez aura contribué à soulager les souffrances indicibles des populations burundaises et à ramener au Burundi un climat propice à la mise en oeuvre du plan de paix présenté par le Président de la République et qui bénéficie de l'appréciation de beaucoup d'acteurs nationaux et internationaux.

Je vous saurais gré de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire d'État à la coopération

(Signé) Leonidas HAVYARIMANA

/...

ANNEXE II

Déclaration du Président de la République du Burundi, en date
du 31 octobre, au sujet du conflit dans l'est du Zaïre

1. Depuis quelques jours le monde assiste à un conflit qui se déroule dans l'est du Zaïre. Celui-ci prend de plus en plus l'allure d'une véritable guerre avec son cortège de violence et de destructions humaines et matérielles.

Cette guerre est d'autant plus redoutable qu'elle se déroule dans une sous-région où les manipulations ethniques, l'idéologie et les pratiques génocidaires sont devenues l'objet d'exploitations dramatiques.

2. Face à cette situation, le Gouvernement du Burundi réfute énergiquement, une fois de plus, les allégations des autorités zaïroises tendant à l'incriminer dans ce conflit.

Le Burundi les met au défi, de fournir la moindre preuve de son implication dans cette guerre.

Par contre, le Gouvernement du Burundi rappelle que c'est à partir du territoire zaïrois que des organisations terroristes et génocidaires se forment, s'entraînent et s'équipent pour semer le désordre et la mort au Burundi, depuis trois ans.

3. Toutefois, le Gouvernement du Burundi réaffirme son attachement à la paix et accueille favorablement toutes les initiatives susceptibles d'assurer une paix durable à la région des Grands Lacs.

S'agissant de la conférence régionale préconisée par certains pays, le Gouvernement du Burundi attend d'en connaître plus sur les objectifs et le programme ainsi que sur le rôle que le Burundi serait amené à y jouer.

4. Le conflit dans l'est du Zaïre frappe des milliers de réfugiés burundais et les condamne à l'insécurité et à l'errance.

Le Gouvernement du Burundi lance un appel à ceux des réfugiés qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils regagnent leur patrie.

Il est prêt à les accueillir en toute dignité à condition qu'ils rentrent pacifiquement et sans arme.

Le Burundi fera tout ce qui en son pouvoir pour les réinstaller rapidement sur leur terre d'origine.

Le Gouvernement demande à la communauté internationale de l'y aider, compte tenu des contraintes particulières qu'il connaît à cause du blocus qui lui est imposé depuis trois mois.

5. Comme d'aucuns le reconnaissent, la situation désastreuse en cours dans l'est du Zaïre est malheureusement le résultat d'une mauvaise gestion de la question des réfugiés par la communauté internationale.

Pendant des années, celle-ci a toléré qu'en violation des lois internationales les masses de réfugiés soient manipulées, prises en otage et utilisées par des organisations terroristes, coupables de crime contre l'humanité. Cela a généré le désastre auquel nous assistons et qui menace la paix dans la sous-région.

Le Gouvernement du Burundi tient à attirer l'attention de la communauté internationale que la même approche erronée conduit à tolérer et à accepter qu'un blocus injuste et immoral soit imposé au Burundi en violation flagrante de toutes les lois internationales.

Il y a danger que cela soit demain à l'origine d'un désastre comme celui qui est en cours dans l'est du Zaïre.

C'est pourquoi le Gouvernement en appelle une fois de plus à la communauté internationale et spécialement aux pays de la sous-région, pour qu'il soit mis fin rapidement au blocus injuste et illégal imposé au Burundi.

Car, comme on l'a déjà rappelé, ce blocus détruit incontestablement les chances de paix.
